

Conseil Municipal du 23 Juin 2020

Baisse du tarif de l'eau, cantines en production chaude, centre de loisir, un villeneuvois récompensé aux Molières... Les points essentiels à retenir

Rapport annuel du délégataire eau potable

La commune de Villeneuve Loubet dispose de 72km de réseaux d'eau potable et d'assainissement pour 4004 abonnés.

Un travail constant de recherche et réparation de fuites et d'entretien des réseaux permet un taux de perte inférieur au seuil maximal de 20% fixé par le Grenelle de l'environnement.

En conséquence, le tarif de l'eau, parmi les plus bas, passe à 2.95€/m³.

La part variable baisse de 3% pour une consommation inférieure à 170m³ et augmente au-delà afin de préserver les ressources en eau.

Le réseau de distribution

Evolution des indicateurs 2013-2019 sur l'amélioration du rendement de réseau



Le prix de l'eau : entrée en vigueur des tranches tarifaires au 1^{er} janvier 2020 = -3% de baisse pour 80% des Villeneuvois (PV Suez)

Tarification avant avenant n°2 – valeur 2020			Tarification après avenant n°2 – valeur 2020	
Redevance Suez 2020	Redevance Collectivité 2020	Tarification part variable service eau au 1 ^{er} janvier 2020	Redevance Suez 2020	Redevance Collectivité 2020
0,5582 €/HT/m ³	0,0794 €/HT/m ³	Tranche 1 : 0 à 120 m ³ /an	0,5414 €/HT/m ³	0,0714 €/HT/m ³
0,5582 €/HT/m ³	0,0794 €/HT/m ³	Tranche 2 : 121 à 170 m ³ /an	0,5582 €/HT/m ³	0,0794 €/HT/m ³
0,5582 €/HT/m ³	0,0794 €/HT/m ³	Tranche 3 : 171 à 290 m ³ /an	0,8718 €/HT/m ³	0,0833 €/HT/m ³
0,5582 €/HT/m ³	0,0794 €/HT/m ³	Tranche 4 : + de 290 m ³ /an	1,2545 €/HT/m ³	0,0872 €/HT/m ³

Transformation de la cuisine de l'école A. Fabre en production chaude

Conformément aux engagements de la municipalité et malgré les difficultés budgétaires, les travaux de transformation de la cantine du groupe scolaire Antony Fabre ont débuté.

La cuisine rénovée permettra un service de restauration fait maison, avec des produits locaux et/ou bio, comme dans les cantines du village.

En plus de la cantine Antony Fabre, cette cuisine alimentera celles des Hauts de Vaugrenier et des Maurettes.

Coût total de l'investissement : 525 000€ auxquels s'ajoutent des frais de fonctionnement et de recrutement supplémentaires (50 000€ à 80 000€)

Le prix du repas pour les familles n'augmentera que du montant de l'inflation et n'intègre pas le coût des travaux :
de 1.16€ à 3.91€ en maternelle
de 1.37€ à 4.26€ en élémentaire

Le coût du repas pour la collectivité est de 8.50€.

Conditions d'accueil et tarification des activités périscolaires et du Centre de Loisirs

Les nouveaux tarifs pour le centre de loisirs et les activités périscolaires ont été votés, vous les retrouverez ci-dessous.

A noter :

- les inscriptions et règlements sont à effectuer auprès du Guichet des Familles : guichet-unique@villeneuve-loubet.fr
- Concernant les "Petits Musclés", les activités sont toujours gratuites pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.
- Les familles des enfants présentant un handicap permanent ou temporaire sont invitées à le signaler auprès du Guichet des Familles et à prendre attache avec le Service Jeunesse afin de définir les modalités d'accueil spécifiques
- l'application KIDSCARE permet les modifications journalières pour les entrées et sorties des enfants et autorisations tierces personnes
- Le paiement est désormais possible par carte bancaire, en plus des modes de paiement habituels.

Tarifs 3-12 ans

1.3) TARIFS ACTUELS ACM 3-12 ANS (délibération du 23/05/2018) : périodes vacances scolaires

TARIFS 2019/2020	Type de fonctionnement	Horaires	Tarif Plancher 2019.2020	Tarif Plafond 2019.2020	Tarif Plancher 2019.2020 Hors Commune	Tarif Plafond 2019.2020 Hors Commune	Convention CAF
Semaine complète	Journée pleine	8h00-18h00	12 €	60 €	60€	90 €	oui

1.4) Propositions 2020/21 ACM 3-12 ANS : périodes vacances scolaires

TARIFS 2020/2021	Type de fonctionnement	Horaires	Tarif Plancher 2020.2021	Tarif Plafond 2020.2021	Tarif Plancher 2020.2021 Hors Commune	Tarif Plafond 2020.2021 Hors Commune	Convention CAF
Semaine complète	Journée pleine sans repas	8h00-18h00	10€	54€	60€	90 €	oui
Semaine complète	Journée pleine	8h00-18h00	12€	60€	60€	90€	

*Déduction de 10 % sauf tarif hors commune

1) **TARIFS ACTUELS ET PROPOSITIONS DE NOTRE ACM 3/12**

1.1) **TARIFS ACTUELS ACM 3-12 ANS (délibération du 23/05/2018) : mercredis hors vacances scolaires**

TARIFS 2019/2020	Type de fonctionnement	Horaires	Tarif Plancher 2019.2020	Tarif Plafond 2019.2020	Tarif Plancher 2019.2020 Hors Commune	Tarif Plafond 2019.2020 Hors Commune	Convention CAF
ALSH 3-12 ans	Demi-journée sans repas	8h00-12h00	3,00 €	7,45 €	7€	10,10 €	oui
	Demi-journée avec repas	8h00-14h00	3,35 €	10,05 €	9,90€	16,20 €	
	Journée pleine	8h00-18h00	4,00 €	12,00 €	11,80€	18 €	

1.2) **Propositions 2020/21 ACM 3-12 ANS : Mercredis hors vacances scolaires**

Propositions TARIFS 2020/2021	Type de fonctionnement	Horaires	Tarif Plancher 2020.2021	Tarif Plafond 2020.2021	Tarif Plancher 2020.2021 Hors Commune	Tarif Plafond 2020.2021 Hors Commune	Convention CAF
ALSH 3-12 ans	Demi-journée sans repas	8h00-12h00	3,10 €	7,55€	7,15€	10,25 €	oui
	Demi-journée sans repas	8h00-14h00	3,30€	8,45€	10€	16,40 €	
	Demi-journée avec repas	8h00-14h00	3,50€	10,15€	10€	16,40€	
	Journée pleine sans repas	8h00-18h00	3,80€	11,15€	12€	18,25 €	
	Journée pleine	8h00-18h00	4,10€	12,15€	12€	18,25€	

Les gouters seront fournis en respectant les consignes sanitaires.

Tarifs 12-17 ans

2) **TARIFS ACTUELS ET PROPOSITIONS DE NOTRE ACM 12/17a**

2.1) **TARIFS ACTUELS ACM 12/17 ANS Mercredis hors vacances scolaires :**

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 12h-18h Sans repas	Tarifs 12h-18h * Avec repas
Tarif plancher	3€	3,35€
Tarif plafond	7,30€	10,05€
QUOTIENT FAMILIAL HORS COMMUNE	Tarifs 12h-18h	Tarifs 12h-18h Avec repas
Tarif plancher	6,65€	9,60€
Tarif plafond	11,95€	15,90€

2.2) **Propositions TARIFS 2020/21 ACM 12/17 ANS Mercredis hors vacances scolaires**

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 12h-18h Sans repas	Tarifs 12h-18h Avec repas
Tarif plancher	3,10€	3,40€
Tarif plafond	7,40€	10,05€
QUOTIENT FAMILIAL HORS COMMUNE	Tarifs 12h30-18h	Tarifs 12h-18h Avec repas
Tarif plancher	6,80€	9,80€
Tarif plafond	12,10€	16,10€

2.3) **TARIFS ACTUELS ACM 12/17 ANS (délibération du 23/05/2018) périodes vacances scolaires ***

QUOTIENT FAMILIAL	Facturé Forfait Semaine 2019.2020
Tarif plancher	16,00 €
Tarif plafond	38,00 €
QUOTIENT FAMILIAL HORS COMMUNE	Facturé Forfait Semaine 2019.2020
Tarif plancher	35,10 €
Tarif plafond	62,00 €

2.3) Propositions TARIFS 2020/21 ACM 12/17ans périodes vacances scolaires*

QUOTIENT FAMILIAL	Facturé Forfait Semaine 2020.2021
Tarif plancher	16,00 €
Tarif plafond	38,00 €
QUOTIENT FAMILIAL HORS COMMUNE	Facturé Forfait Semaine 2020.2021
Tarif plancher	36 €
Tarif plafond	63 €

*Jamais de repas sur ces périodes pour les ados

PRISE DE PAROLE DU MAIRE suite à 2 courriers du Préfet

Dotation Globale de Fonctionnement

La municipalité a reçu par courrier le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2020.

« C'est ce que l'Etat donne aux collectivités pour faire à sa place tout ce qu'il ne fait pas, et il nous a été confirmé que cette année nous toucherions royalement 499 746€.

Un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes (543 000€ en 2019, 623 000€ en 2018), ce qui nous confirme que ce sera moins de 500 000€ pour l'année prochaine. Pour comparaison, nous touchons moins que Pegomas (7900 habitants).

Le calcul de la DGF se base sur un certain nombre de paramètres et apparemment nous n'avons pas les bons paramètres, parmi lesquels le paramètre fiscal suivant lequel on nous reproche de ne pas faire payer assez d'impôts. Nous sommes donc pénalisés en tant que "mauvais gestionnaires" selon l'Etat qui, lui, a l'habitude de les augmenter »

Des constructions "insuffisantes" à Villeneuve Loubet

« Le second critère permettant d'établir la DGF est le nombre de logements sociaux construits.

Par un deuxième courrier du Préfet, l'Etat nous met en garde sur le fait que nous aurions dû construire sur la période 2017/2019 524 logements sociaux et sur le fait que « les objectifs ne sont pas atteints ». Le Préfet est donc amené à envisager un "constat de carence".

Les villeneuvois seront donc heureux d'apprendre que nous n'avons pas assez construit de logements !

Pour rappel, 2/3 du territoire villeneuvois est inconstructible, il faudrait donc satisfaire aux critères de la loi SRU sur un tiers seulement et sans tenir compte des réalités géographiques ou historiques.

Il y a actuellement 14 opérations de construction en cours sur la commune et cela est encore insuffisant pour le préfet. »

La commune a deux mois pour faire valoir ses arguments et sera convoquée à une commission présidée par Madame la Sous-Préfète.

Jean Franco

"L'enfant du village" remporte un Molière

Le conseil municipal a salué la nomination de Jean Franco aux Molières dans la catégorie "meilleur second rôle masculin" pour les 5 rôles qu'il interprète dans la pièce "Plus haut que le ciel".

Jean Franco est né et a grandi à Villeneuve Loubet, au village. Dès son plus jeune âge, il se prend de passion pour le théâtre et monte de petits spectacles dans la rue Neuve et la rue Escoffier. Plutôt espiègle, il joue les 400 coups dans le village où il s'improvise tour à tour vendeur de verres d'eau pour touristes déshydratés, guide non officiel du Musée Escoffier, ou revendeur du Nice-Matin chipé au Petit Vatel.

Adolescent, il prend des cours de théâtre auprès de Lucien Rosso à Villeneuve Loubet et monte ses premiers spectacles qu'il présente salle Donon (ex Escoffier) ou sur le parvis de l'Eglise.

Parti à la conquête de la capitale depuis une vingtaine d'année où il a su se faire un nom en tant qu'auteur de pièces de théâtre à succès, il continue également à se produire sur scène dans des pièces qu'il écrit ou interprète pour d'autres auteurs.

Très attaché à son village où il passe la plupart de ses vacances, il ne manque pas une occasion de venir se produire sur la scène du Pôle Escoffier - reconnaissant volontiers que c'est la salle de France qui lui donne le plus le trac.

Il présentait ainsi à Villeneuve Loubet le 29 Février dernier la pièce "Libres ou presque" au Pôle Culturel Escoffier.

Nommé pour la première fois aux Molières, c'est bien "l'enfant du village" qui a décroché la prestigieuse récompense pour la plus grande fierté des villeneuvois !